

République Française – Département du Doubs
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des délibérations

Séance du Jeudi 18 septembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 25 septembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 22h38.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S.KURT/M.PERRIN ; J.CHAUVIN/D.GUILLEUX ; B.DIRAND/P. BENOIT ; G. JOBERT/A.MARGUET ; M.COLLETTE/G.BRUCHON ; D.DUMONT/B.LAPOIRE.

Médiathèque : convention pour l'accueil d'une exposition- Octobre Rose

L'équipe de la médiathèque Brachotte souhaite accueillir une exposition réalisée par l'artiste valdahonnaise Corinne Chays, du 3 au 21 octobre 2025. Dans le cadre de la manifestation « Octobre Rose », le CCAS de Valdahon a demandé à l'artiste de réaliser une exposition sur la thématique du « féminin ». Les œuvres réalisées par l'artiste seraient bien valorisées dans l'espace de la chapelle, le lieu étant adapté pour des expositions et ouvert à tous. Cette collaboration avec le CCAS permet au public de la médiathèque (usagers et élèves) de participer d'une manière originale à la manifestation « Octobre Rose ».

L'artiste ne demande aucune rémunération pour l'exposition.

Une convention du 3/10/2025 au 21/10/2025 sans reconduction tacite, est établie entre les deux parties. Elle définit les modalités administratives, techniques et financières, concernant la mise à disposition des œuvres (cf ci-annexé).

La collectivité devra prendre un maximum de précautions pour la parfaite conservation et sécurité des œuvres, qui sont sous la responsabilité de la Médiathèque Brachotte.

En cas de vol ou de perte, un remboursement correspondant à la valeur des œuvres sera demandé. Il est précisé que la commune dispose d'une assurance Dommages aux biens et risques annexes. La garantie est donc acquise pour cette exposition, pour une valeur de 1800 euros, correspondant à ce prêt.

La commission culture interrogée par courriel le 9 septembre dernier, a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention ci-dessus présentée.

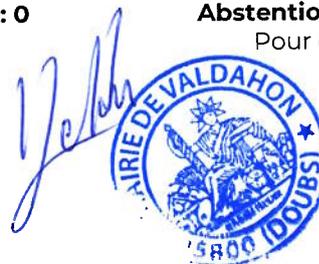
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Délibération n° 2025-71

